



Mairie de Labbeville  
1, Grande Rue  
95690 LABBEVILLE

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 095-219503281-20220627-152022-DE

## Extrait du Registre des Délibérations Du Conseil Municipal

Séance du 27 juin 2022  
N°15 -2022

Date de convocation : 20 juin 2022

Le vingt-sept juin deux mille vingt-deux à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à « la Garenne » afin de respecter les prescriptions de sécurité liées à la COVID-19, sous la présidence de Monsieur Alain DEVILLEBICHOT, Maire.

### Présents :

Marc AUDREN, Dominique GARREAU, Marisol FRECHON, Christian DUMET, Claire PIGEON, Pascale BUSSEREAU, Valérie DELAUNE,

### Absents excusés :

Cédric ROGOWSKI a donné pouvoir à Valérie DELAUNE  
Laurianne PRADINES a donné pouvoir à Christian DUMET,  
Michel RICHARD a donné pouvoir à Alain DEVILLEBICHOT  
Alain LAVILLE a donné pouvoir à Marisol FRECHON  
Johann REINERMANN a donné pouvoir à Alain DEVILLEBICHOT

Absents : Alexandre DEVILLEBICHOT Thierry MEYER

Secrétaire de séance : Marisol FRECHON

**Objet : Modification des statuts du Syndicat (SMDEGTVO devient SDEVO).  
Adhésion à la compétence facultative « infrastructures de charge » pour  
l'installation des bornes de recharge des véhicules électriques  
Adhésion à la compétence facultative « contribution à la transition énergétique »**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait du Comité Syndical en date du 21 avril 2022 de modifier les statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (qui devient le SDEVO), et de la possibilité d'adhérer aux compétences facultatives « Infrastructures de charge » et/ou « Contribution à la transition énergétique ».

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée des statuts modifiés du syndicat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents dont 5 pouvoirs, le Conseil Municipal **DECIDE**

1) D'approuver les statuts modifiés, et annexés à la présente délibération :

- Article 1 : modification du nom, SDEVO
- Article 2 : reformulation des transferts/reprises de compétence,
- Article 6 : ajout de l'adresse des bureaux à Saint Ouen l'Aumône,
- Article 13 : référence au règlement intérieur mis à jour,
- Article 14 : remplacement des précédents statuts.

2) Conformément à l'article 3.4 des statuts, la commune

- Décide d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique »

3) Conformément à l'article 3.5 des statuts, la commune

- Décide d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « Infrastructures de charge »

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le Maire  
Alain DEVILLEBICHOT



A handwritten signature in black ink, which appears to be "Alain Devillebichot", written over a horizontal line.